



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BRIANCE COMBADE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRIANCE COMBADE

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre à dix-neuf heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : 03 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres votants : 23

**Etaient présents (19)**: Christine BURIN, Jean-Noël BOURGOIS, Daniel CHANGION, Dominique DAUDE, Micheline DE CUYPER, Marie-Noëlle DEBLOIS, Jean-Gérard DIDIERRE, Joël FORESTIER, Didier LAFARGE, Monique LAFARGE, Dominique LAUBARY, Henri LAVAUD, Yves LEGOUFFE, Gilles MATINAUD, Christian MONZAUGE, Philippe RAIGNÉ, Jean-Claude SAUTOUR, Valérie SERRUT, Joe WAMPACH.

**Absents et Pouvoirs (4)**: David COUEGNAS à Yves LEGOUFFE ; Franck FOUR à Dominique LAUBARY ; Corinne JEANDILLOU à Philippe RAIGNÉ ; Françoise RIVET à Micheline DE CUYPER.

**Absents excusés (1.)** : Isabelle BOULIATAUD.

**Absents (1)**: Didier BROUSSE.

Secrétaires de séance : Monique LAFARGE et Dominique DAUDE

**Délibération n° 2024-33 Modification des statuts du Syndicat Vienne Combadé : annexe 4**

***Vu les articles L 5711-1 à L 5711-6 du code général des collectivités territoriales ;***

***Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;***

***Vu les arrêtés préfectoraux en date du 29 juin 2006, 29 août 2011, du 19 décembre 2018, du 10 novembre 2022 et du 16 novembre 2023 portant création et modifications des statuts du Syndicat Vienne Combadé ;***

***Vu les statuts du Syndicat Vienne Combadé tels que modifiés par la délibération n°2024-009 du comité syndical en date 6 juin 2024,***

Monsieur Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le syndicat assure pour ses membres (à ce jour : Champnétery, le Châtenet-en-Dognon, Moissannes, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Martin-

087-248719338-20240916-2024-33-DE  
Date de réception préfecture : 20/09/2024

Terressus, Saint-Priest-Taurion, la Communauté de Communes Briance-Combade, le Syndicat des Allois) la compétence production d'eau potable et depuis le 1er janvier 2023, pour les communes de Saint-Léonard de Noblat, le Châtenet-en-Dognon et Champnétery la compétence distribution de l'eau potable.  
**Considérant la volonté des communes d'Ambazac, Saint-Laurent-les-Eglises et Sauviat-sur-Vige d'adhérer au Syndicat Vienne Combade ;**

Monsieur le Président indique que le comité syndical, par délibération 6 juin 2024, a approuvé à l'unanimité la modification des statuts (joints en annexe).

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

**- D'APPROUVER** la modification des statuts du Syndicat Vienne Combade.

*Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 16 septembre 2024*

**Le Président  
Yves LE GOUFFE**

